AIRPORTS OF MOROCCO
مطارات المغرب

AEROPORT ESSAOUIRA MOGADOR

Note aux concurrents

CONSULTATION N° DP_32/ACHAT/ONDA /ESU/ 2026

Tarage et étalonnage des bascules électroniques du système de traitement des bagages de l'aéroport Essaouira Mogador

Pièces à fournir par les concurrents

- Un Certificat démontrant le raccordement des étalons à utiliser lors de chaque vérification à la chaîne nationale ou internationale d'étalonnage (copie des certificats d'étalonnage COFRAC — ou équivalent - des masses étalons à utiliser).
- Un agrément validé pour l'étalonnage des instruments de pesage, et ce avant la date limite d'acceptation prédéfinie des offres sur le portail Marocain des marchés publics.

Modalité d'envoi des pièces exigées :

Après avoir déposé le devis sur le PMMP, le concurrent doit envoyer l'exhaustivité Des pièces exigées ci-dessus par voie électronique à l'adresse **achats_bc_essaouira@onda.ma** et ce avant la date limite fixée pour l'acceptation des offres sur le portail Marocain des marchés publics.

Non-conformité de l'offre :

Dans les cas ci-après, l'offre du concurrent est jugée non conforme, et par conséquent elle sera écartée :

- Manque d'une ou plusieurs pièces exigées ;
- Non-conformité d'une ou plusieurs caractéristiques techniques aux exigences du descriptif technique ou aux dispositions de l'avis d'achat ;
- Offre avec réserve(s) ;
- L'utilisation d'un autre canal pour envoi des pièces exigées autre que L'adresse : **achats_bc_essaouira@onda.ma**
- Non confirmation de l'offre dans le délai prévu par le PMMP (24 heures) ;
- Non-conformité de la signature électronique du devis aux conditions

My Nabil BOUHOURI
Commandant Aéroport
Essaouira Mogador

OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
Aéroport Essaouira Mogador

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION N°32/26 :

TARAGE, ETALONNAGE ET CERTIFICATION DES BASCULES ÉLECTRONIQUES DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES BAGAGES DE L'AÉROPORT ESSAOUIRA MOGADOR

OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
Aeroport Essaouira Mogador

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation des prestations de tarage, étalonnage et certification des bascules électronique du système de traitement des bagages de l'aéroport Essaouira Mogador

ARTICLE 02 : LIEUX ET DELAIS D'EXECUTION

Lieu des travaux : Aéroport Essaouira Mogador

Délai des travaux :

Le bon de commande est valable à compter du lendemain de l'attribution du bon de commande prescrivant le commencement des prestations.

Le prestataire prendra les dispositifs nécessaires pour terminer la totalité des travaux dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours.

ARTICLE 03 : RESILIATION DU BON DE COMMANDE :

Dans le cas où le prestataire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du bon de commande, l'aéroport le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, le bon de commande pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 04 : RESPONSABILITE & ASSURANCE

Le prestataire doit couvrir tout le personnel mis à la disposition de l'aéroport, pour le risque d'accidents du travail et maladies professionnelles.

ARTICLE 05 : MODALITES DE PAIEMENT

L'Office National Des Aéroports se libérera des sommes dues en exécution du présent bon de commande en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire. Le paiement des sommes dues est effectué, par virement bancaire, dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix jours (90)** à compter de la date de réception des prestations demandées et sur présentation de factures en cinq (05) exemplaires

Dispositions relatives à la facturation :

Les factures doivent se conformer aux dispositions règlementaires notamment les articles 145 alinéa III et 146 du Code Général des Impôts Marocain en vigueur.

En cas de remise tardive de la facture générant ainsi une sanction pécuniaire, au profit du Trésor, à l'encontre de l'ONDA, le montant de ladite sanction pécuniaire aura déduit, le cas échéant, à l'identique des sommes dues au prestataire.

ARTICLE 06 : PENALITES

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations définies par le présent bon de commande ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par ce bon de commande, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues à l'article 42 du CCAG-EMO, une pénalité de **cinq pour mille (5‰)** du montant initial du bon de commande

La pénalité est plafonnée à **dix pour Cent (10 %)** du montant du bon de commande, au-delà de ce plafond, l'ONDA se réserve le droit de procéder à la résiliation du bon de commande sans préjudice des mesures coercitives prévues par l'article 52 du CCAG-EMO.

OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
Aeroport Essaouira Mogador

ARTICLE 07 : CONSISTANCE ET DESCRIPTION DE FOURNITURES :

Le titulaire du bon de commande est tenu d'effectuer les opérations suivantes :

- Tarage et étalonnage des bascules électroniques.
- Les mesures doivent être effectuées avant et après le réglage de l'appareil. Ces contrôles sont effectués suivant les normes en vigueur.
- Etiquette avec date du contrôle et date de la prochaine visite apposée à la bascule.
- Si l'instrument est non conforme, une étiquette de non-conformité doit être apposée.
- fournir à l'aéroport un Certificat d'étalonnage signé et cacheté des bascules électronique objet du bon de commande.

EXIGENCES DE LA PRESTATION

Le concurrent est dans l'obligation de fournir un Certificat démontrant le raccordement des étalons à utiliser lors de chaque vérification à la chaîne nationale ou internationale d'étalonnage (copie des certificats d'étalonnage COFRAC — ou équivalent - des masses étalons à utiliser).

Un agrément validé pour l'étalonnage des instruments de pesage, et ce avant la date limite d'acceptation prédéfinie des offres sur le portail Marocain des marchés publics.

Le concurrent doit envoyer l'exhaustivité De l'ensemble des pièces exigées par voix électroniques à l'adresse mail suivante : achats_bc_essaouira@onda.ma et ce avant la date limite fixée pour l'acceptation des offres sur le portail marocain des marchés publics.

Toute absence de l'une des pièces exigées entraînera l'élimination de l'offre ; par conséquent, cette dernière fera l'objet d'un rejet.

Prix N°01 :

Ce prix rémunère le Tarage et l'Etalonnage des bascules électroniques de l'aéroport Essaouira Mogador y compris toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°1.

ARTICLE 08 : RESPONSABILITES DU TITULAIRE

Le titulaire du bon de commande s'engage à :

Préserver les performances, les caractéristiques et les fonctionnalités des bascules électronique sur les quel il intervient dans le cadre de ce Bon de commande.

Le titulaire sera responsable du bon fonctionnement des équipements et de leur maintien en état de marche. Tout problème d'exploitation, de sûreté ou de sécurité résultant d'un dysfonctionnement ou d'un arrêt des équipements lui incombera directement.

Le titulaire est seul responsable de toute conséquence de la non-application des conditions suscitées et ce quel que soit la nature du préjudice.

ARTICLE 09 : ANNULATION DU BON DE COMMANDE

L'ONDA est en droit d'annuler le présent Bon de Commande librement et à tout moment sans préavis, en cas de non-respect d'une de ses clauses. Dans ce cas, aucun remboursement, ni indemnités ne seront consentis.

ARTICLE 10 : LISTE DES BASCULES ELECTRONIQUES

MARQUE ET MODEL	NOMBRE
FEMA FB2005	4

OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS Aeroport Essaouira Mogador

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

Prix	DESCRIPTION	UDM	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT En DH	PRIX TOTAL HT en DH
1	Tarage, étalonnage et certification des bascules électroniques du système de traitement des bagages de l'aéroport Essaouira Mogador y compris toutes sujétions.	U	4		
TOTAL HORS TVA (A)					
TVA 20% (B)					
TOTAL TVA COMPRISE (A+B)					

Le Présent BDP est arrêté à la somme toutes taxes comprises de :

.....

OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
Aeroport Essaouira Mogador

My Nabil BOUHOURI
Commandant Aéroport
Essaouira Mogador